



*pays d'issoire - val d'allier sud*

PREFECTURE de la REGION AUVERGNE

# CONTRAT de PAYS

## d'ISSOIRE - VAL d'ALLIER SUD

juin 2005

## Entre

**L'Etat**, représenté par Monsieur Jean-Michel BERARD, Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme,

et

**Le Pays d' ISSOIRE-VAL D'ALLIER SUD**, représenté par Monsieur Jean Paul BACQUET, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du Pays d'Issoire – Val d'Allier Sud,

En présence de :

- Monsieur Bernard VEISSIERE, Président de la Communauté de Communes ARDES-COMMUNAUTE
- Monsieur André TAPISSIER, Président de la Communauté de Communes BASSIN MINIER MONTAGNE,
- Madame Annie CHALVI GNAC, Présidente de la Communauté de Communes des COTEAUX DE L'ALLIER,
- Monsieur Jean-Pierre SAUVANT, Président de la Communauté de Communes COUZE VAL D'ALLIER,
- Monsieur Pierre PASCALLON, Président de la Communauté de Communes ISSOIRE COMMUNAUTE,
- Monsieur Maurice MESTRE, Président de la Communauté de Communes LEMBRON VAL D'ALLIER,
- Monsieur Bernard SAUVADE, Président de la Communauté de Communes du PAYS DE SAUXILLANGES,
- Monsieur Roger Jean MEALLET, Président de la Communauté de Communes des PUYS ET COUZES,
- Monsieur Claude CHALEIL, Maire de la commune de VARENNES-SUR-USSON,

## Vu

- la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Le décret n° 2000-909 du 19 septembre 2000 relatif aux Pays et portant application de l'article 22 de la loi précitée du 4 février 1995 ;
- le contrat de plan entre l'Etat et la Région Auvergne signé le 28 juillet 2000, et l'avenant signé le 12 décembre 2003 ;
- la charte du Pays d'Issoire-Val d'Allier sud approuvée par l'ensemble des EPCI et la communes isolée, membres du pays ;
- l'arrêté préfectoral du 02/02/2005 reconnaissant le périmètre définitif du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
- l'arrêté préfectoral du 27/12/2004 portant statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

Il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

Le territoire du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud doit rester un espace de vie et d'échanges et préserver qualité de vie et savoir faire pour mieux les transmettre aux générations futures.

Les liens et les solidarités doivent être renforcés pour que chacun trouve sa place dans la vie locale dans un projet de développement durable défini autour des trois enjeux suivants :

### - enjeu n° 1 : la nécessité d'un développement économique performant et maîtrisé pour un Pays porteur d'activités économiques donc d'emplois

**Le Pays doit devenir** un pôle de référence dans la filière matériaux - matériaux nouveaux à partir du technopôle émergent INNOMAT qui a vocation à rayonner sur l'ensemble du Val d'Allier Sud et à être appliqué à tous les secteurs : transports, électronique, travaux publics, médical, sport et loisirs, mécanique ...

**Le Pays doit associer** ses composantes et notamment les Communautés de Communes Lembron Val d'Allier et Bassin Minier Montagne et le Sivom Issoire - Le Broc dans une réflexion de développement économique autour de l'A75, favoriser dans l'ensemble des bourgs centre, le maintien de commerces, notamment de proximité, attractifs et préparer et accompagner la transmission d'entreprises.

**Le Pays doit développer**, à travers le label « Pays d'Art et d'Histoire », une politique culturelle ambitieuse partagée par l'ensemble de la population et orientée en particulier vers la valorisation du patrimoine et la pédagogie du patrimoine auprès du jeune public. Il doit engager la programmation d'actions de sensibilisation à la sauvegarde et à la connaissance du patrimoine, en lien avec le CAUE, le SDAP et le milieu associatif.

**Le Pays doit organiser** l'accueil touristique

**Le Pays doit accompagner** les Communautés de Communes vers le portage de projets structurants dans le domaine de l'accueil et de l'animation touristique

**Le Pays doit soutenir** une dynamique de développement et de valorisation des activités agricoles, en harmonie avec l'environnement exceptionnel du territoire et renforcer l'agrotourisme.

**Le Pays doit faciliter** l'insertion sociale et professionnelle et développer des formations adaptées.

### - enjeu n° 2 : le besoin d'équité et d'équilibre entre les territoires pour un Pays porteur de qualité de vie

**Le Pays doit engager** la réalisation d'un SCOT, document qui fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, en vue de la mise en cohérence des politiques dans les domaines de l'urbanisme, du développement économique, des déplacements, de l'habitat, de la prévention des risques et de l'environnement tenant compte des logiques de fonctionnement entre son centre de bassin de vie et un réseau de bourgs-centre structurant.

**Le Pays doit promouvoir** un habitat de qualité, des réseaux de transport adaptés et développer une ouverture aux TIC

**Le Pays doit se préoccuper** des rivières et notamment de la rivière Allier et de développement des énergies renouvelables

- **enjeu n° 3 : la recherche d'une cohésion sociale renforcée pour un Pays porteur de solidarité et de dynamisme**

**Le Pays doit encourager** l'amélioration de l'offre de services, en particulier en direction des enfants, des jeunes et des personnes handicapées et âgées, notamment, pour ces dernières, en favorisant, **par une coordination pilote, la mise en place d'un pôle de gérontologie** à partir de l'Hôpital d'Issoire et du CLIC en vue d'offrir aux personnes âgées un service de santé adapté et performant

**Le Pays doit susciter** la création de structures pour personnes âgées et/ou handicapées, innovantes ou traditionnelles, dans le respect du schéma départemental de gérontologie afin de répondre à des besoins non satisfaits en matière d'habitat spécifique

**Le Pays doit affirmer** sa vocation culturelle et faciliter la diffusion culturelle et l'accès à l'œuvre par la mise en réseau des intervenants et des équipements culturels

**Le Pays doit favoriser** l'accès aux pratiques culturelles et encourager les échanges

**Le Pays doit accueillir** la création et accompagner les manifestations culturelles d'envergure

## **ARTICLE 1-OBJET**

Le présent contrat a pour objet de permettre la mise en œuvre du volet territorial du Contrat entre l'Etat et la Région d'Auvergne 2000-2006 pour les opérations qui relèvent de la charte du PAYS D'ISSOIRE - VAL D'ALLIER SUD, au sens de l'article 37 de ce contrat.

Le Contrat de Pays est un instrument visant à répondre aux enjeux d'organisation et de développement du territoire exprimés dans la Charte de Pays. Les mesures définies dans le contrat de Pays doivent contribuer à favoriser le développement durable du territoire, à intensifier la mobilisation des initiatives locales, à maintenir et renforcer la préservation des ressources naturelles du territoire et à renforcer la cohésion de l'action publique du territoire du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud.

A ce titre, le présent contrat vaut « contrat de pays » conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 modifiée.

## **ARTICLE 2- PRINCIPES GENERAUX DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU CONTRAT**

A travers la signature du contrat de Pays, les partenaires s'engagent à favoriser l'émergence du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud en respectant certains principes déterminants.

- o 2 - 1 -principe juridique du Pays

Le pays est un cadre d'impulsion, de coordination et de coopération ; il ne dessaisit pas les collectivités de leurs compétences.

o 2 - 2 - définition et principes généraux du Pays

Le Pays se caractérise par une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale et a vocation à se constituer autour de nouvelles solidarités territoriales, naturelles ou fonctionnelles.

Situé géographiquement au centre des territoires composant la région Auvergne, le PAYS D'ISSOIRE - VAL D'ALLIER SUD entend jouer un rôle déterminant dans l'attractivité de la région en profitant de sa fonction naturelle de liaison entre le nord et le sud historiquement marquée par la rivière Allier, la ligne de chemin de fer PARIS-BRI OUDE-NÎMES / PARIS-NEUSSARGUES-BEZIERS et par l'autoroute A 75.

Les signataires s'engagent à favoriser l'émergence du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud en harmonie et complémentarité avec les pays et projets de pays ou projets territoriaux voisins et notamment :

- le projet de pays du GRAND CLERMONT, au nord
- le projet de pays de LAFAYETTE et le brivadois, au sud
- les parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, à l'ouest et à l'est, pour lesquels une coordination et une cohérence seront recherchées dans le cadre législatif en vigueur.

La complémentarité des projets de développement sera recherchée à travers la négociation de conventions de partenariat avec les établissements publics gestionnaires de ces territoires, dans un objectif global d'ouverture de ces territoires sur l'extérieur, tant au sein du MASSIF CENTRAL dont ils constituent le cœur, qu'en direction des régions RHÔNE-ALPES et LANGUEDOC-ROUSSILLON dont ils constituent les prolongements montagneux marqués par un environnement naturel exceptionnel et une tradition industrielle identifiée.

o 2 - 3 - la coopération intercommunale, fondement du Pays

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la Charte de Pays, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont un rôle éminent.

La mise en œuvre des mesures retenues dans le Contrat de Pays devra traduire le rôle important de l'intercommunalité.

La mobilisation des capacités d'initiatives locales, le souci d'harmonisation, de planification et de mise en cohérence sur le Périmètre du Pays doivent orienter la sélection des projets pour lesquels sera recherchée la mise en valeur de leur caractère structurant et innovant.

o 2 - 4 - le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement du pays d'Issoire - Val d'Allier Sud est l'expression équilibrée de la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur le territoire.

Il est consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays. Il est informé de l'avancement des actions mises en œuvre en application de la Charte de Pays et il est associé à l'évaluation de la portée des actions du contrat que doit mener le Pays.

## **ARTICLE 3 : LES AXES MAJEURS DU DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD**

### **Rappel des orientations de la Charte**

Les mesures et opérations proposées dans le cadre de ce contrat de Pays sont choisies en conformité avec les enjeux et stratégies de la Charte de Pays rappelés ci dessous.

### **une ambition**

**« un territoire convoité qui a la volonté de s'engager  
dans un développement maîtrisé »**

Déterminée à partir d'une vision partagée par les Collectivités Territoriales et les Forces Vives du territoire, cette ambition est de tendre vers l'excellence et de miser sur le professionnalisme.

### **trois enjeux**

- Nécessité d'un développement économique performant et maîtrisé.
- Besoin d'équité et d'équilibre entre les territoires.
- Recherche d'une cohésion sociale renforcée.

Dans les dix années à venir, le Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud devra avoir affirmé son ambition. Réunies au sein du Conseil de Développement, les Forces Vives du territoire travailleront ensemble sur le projet de développement.

### **quatre objectifs**

- affirmer l'identité du Pays
- diffuser du développement sur l'ensemble du territoire
- concilier espaces rural, urbain et industriel
- inscrire le Pays dans une dynamique de déplacements et d'ouverture vers l'extérieur.

### **six stratégies**

- favoriser et organiser le développement économique
- aménager le territoire de façon cohérente et solidaire
- renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique
- affirmer une politique d'animation culturelle identitaire du territoire
- préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti du territoire
- développer et conforter des services pour tous

## **ARTICLE 4 - LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT**

Le programme de Développement s'articule autour des trois enjeux de la Charte de Pays élaborée précédemment :

### **1 - un développement économique performant et maîtrisé diffusé sur l'ensemble du territoire en s'identifiant comme forces de propositions auprès des acteurs économiques.**

Aucun secteur d'activités pourvoyeur d'emplois ne doit être négligé par cette politique de développement local.

#### **- action 1 favoriser et organiser le développement économique**

- mesure 1 développer un véritable pôle de compétence
- mesure 2 étendre le schéma d'accueil d'activités économiques
- mesure 3 être force de propositions auprès des donneurs d'ordre
- mesure 4 préparer et accompagner la transmission et la reprise d'entreprise

#### **- action 2 développer une offre commerciale cohérente**

- mesure engager une réflexion sur le développement du commerce en milieu rural

#### **- action 3 renforcer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de l'offre touristique**

- mesure 1 animation du Pays d'Art et d'Histoire
- mesure 2 créer un Centre éclaté d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CI AP)
- mesure 3 mettre en place un service éducatif d'animation du patrimoine à l'attention du public scolaire
- mesure 4 actions de sensibilisation liées à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine
- mesure 5 organiser l'accueil touristique
- mesure 6 conforter le développement de projets structurants

#### **- action 4 mieux valoriser les productions agricoles**

- mesure 1 renforcer la dynamique agricole et les actions liées à l'agrotourisme
- mesure 2 soutenir une dynamique agricole

#### **- action 5 engager une réflexion globale sur l'emploi et la formation**

- mesure favoriser l'insertion sociale et professionnelle et développer des formations adaptées

**2 - concilier espace rural, urbain, industriel pour répondre à un besoin d'équité et d'équilibre entre les territoires pour un Pays porteur de qualité de vie et inscrire le Pays dans une dynamique de déplacements et d'ouverture vers l'extérieur pour construire et affirmer son identité de ruralité moderne**

**- action 6 aménager le territoire de façon cohérente et solidaire**

- mesure 1 organiser l'espace et mettre en place un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- mesure 2 favoriser un habitat de qualité
- mesure 3 structurer les transports

**- action 7 préserver le patrimoine naturel et bâti**

- mesure 1 aborder la question « EAU » dans sa globalité
- mesure 2 se préoccuper des rivières et plus particulièrement de la rivière Allier
- mesure 3 préserver paysages, espaces naturels et sensibles

**- action 8 accentuer la modernité du territoire**

- mesure 1 développer les Techniques d'Informations et Communications (TIC)
- mesure 2 développer les énergies renouvelables

**3 - rechercher une cohésion sociale en favorisant toute action permettant de renforcer le lien social**

**- action 9 développer et conforter des services pour tous**

- mesure 1 création d'un réseau novateur de services en direction des Aînés et des Personnes Handicapées dans le cadre du schéma de gérontologie
- mesure 2 améliorer les offres de services en direction des enfants et des jeunes

**- action 10 affirmer une politique d'animation culturelle identitaire du territoire**

- mesure faciliter l'accès à la culture pour tous

## **ARTICLE 5 - VOLET OPERATIONNEL**

### **- 5.1 - Principes financiers**

Les mesures figurant au contrat de Pays et les opérations en découlant peuvent être financées à partir de plusieurs sources que sont : l'Etat, la Région, le Département et les fonds européens.

La mise en œuvre des financements évoqués par l'Etat au titre du présent contrat et de son annexe reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers correspondants par les lois de finances dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et à l'examen des dossiers techniques des projets correspondants au titre des règles d'attribution des aides de l'Etat dont relèveraient les dits projets.

D'autres partenaires spécialisés dans un domaine d'activité déterminé peuvent compléter ce dispositif

Le partenariat avec d'autres collectivités territoriales, ainsi que l'appui susceptible d'être apporté par l'Union Européenne au titre de ses interventions structurelles en Région Auvergne, sont mentionnés dans le contrat et son annexe à titre indicatif ; ils seront mis en œuvre soit aux termes de contrats indépendamment conclus, soit sous réserve du respect des règles d'éligibilité et de la libre décision d'attribution des financements propres à ces partenaires ou régissant l'emploi des fonds structurels européens en Auvergne.

### **- 5.2 - Actions retenues**

Les actions objet du présent contrat sont récapitulées dans le tableau ci dessous, réparties de la façon suivante :

1° -les actions susceptibles d'être engagées en 2005-2006 qui font l'objet du présent contrat.

2° - Les autres mesures et actions à venir dans le cadre de la charte de développement, sur lesquelles les signataires engageront, avec les différents partenaires concernés, une méthodologie d'élaboration de projet en vue d'une prise en compte ultérieure. La participation de l'Etat fera l'objet d'avenants financiers au présent contrat.

Les fiches actions correspondantes sont annexées au présent contrat.

| ENJEUX  | STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT  | ACTIONS 2005/2006  | ACTIONS à VENIR  | COUTS (EUROS)                   | PARTICIPATIONS (EUROS)   |  |  |  |
|---|--|--|--|---------------------------------|--|--|--|--|
|   |  |  |  |                                 | ETAT   | MAITRE d'OUVRAGE                                     | AUTRES                                   |  |
| ANIMATION   | INGENIERIE   | Animation territoriale - Conduites d'études et Montage de dossiers   |  | 157 500<br>x 2 ans =<br>315 000 | - <u>animation pays</u><br>25 000 x 2 ans =<br><b>50 000</b> FNADT   | 60 000   | R/ 50 000<br>R/30 000 ( crt)<br>D/80 000 |  |
|   |  | 3-1- animation « pays d'art et d'histoire »<br>- création d'un poste temps plein animateur du patrimoine financé intégralement par le Pays<br><br>- création d'un poste temps plein animateur adjoint du patrimoine financé à 50%<br><br>- création de deux postes quart temps ethnologie financés à 50% |  |                                 | <u>animation pays d'art et d'histoire</u><br>15 000 x 2 ans =<br><b>30 000</b> Culture<br><br>3 750 X2 =<br><b>7 500</b> FNADT |  | 3 750 X2 =<br><b>7 500</b> FEDER         |  |
| DEVELOPPEMENT   | -1-<br>favoriser et organiser le développement économique                      | 1-1- développer un véritable pôle de compétence (I ssoire Communauté)  |  | 2 800 000                       | <b>560 000</b>   | 840 000  | R/ 560 000<br>D/ 840 000                 |  |
|   |  | 1-2- étendre le schéma d'accueil   |  | 50 000                          | <b>15 000</b><br>FNADT   | 10 000   | 25 000<br>FEDER                          |  |
|   |  |  | 1-3- être force de proposition auprès des Donneurs d'Ordre           |                                 |  |  |  |  |
|   |  |  | 1-4- préparer et accompagner la transmission et reprise d'entreprise |                                 |  |  |  |  |
| ECONOMIQUE  | -2-<br>développer une offre commerciale cohérente                              | -2- engager une réflexion sur le développement du commerce en milieu rural   |  | 20 000                          | <b>10 000</b><br>FISAC   | 10 000   |  |  |
|   | -3-<br>renforcer l'attractivité du territoire et améliorer l'offre touristique | 3-2- création du Centre éclaté d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine   |  | 20 000                          | FNADT<br><b>5 000</b>  | 5 000  | D/10 000                                 |  |
| 3-3- mise en place d'un service éducatif d'animation du patrimoine à l'attention du public scolaire |  |  | 20 000 par an  |                                 | 6 000  | D/14 000   |  |  |
| 3-4- actions de sensibilisation liées à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine            |  |  | 20 000 par an x2 =<br>40 000   |                                 | 8 000  | D/20 000<br>6 000 (FEOGA) x<br>2 ans = <b>12 000</b> |  |  |
| PERFORMANT  |  | 3-5- organiser l'accueil touristique   |  |                                 |  |  |  |  |

|   |   |   |   |                    |  |                    |                                       |
|---|---|---|---|--------------------|--|--------------------|---------------------------------------|
| ET<br><br><br><b>MAITRISE</b>   |   | 3-6- conforter le développement de projets structurants présentés par les Communautés de Communes<br><br>3-6-1- création d'un centre de loisirs et d'hébergements touristiques à Ardes sur Couzes |   | 3-6-1<br>8 500 000 | 3-6-1<br><b>1 700 000</b>                            | 3-6-1<br>2 550 000 | 3-6-1<br>R/ 1 700 000<br>D/ 2 550 000 |
|   | - 4 -<br><br>mieux valoriser les productions agricoles              |   | 4-1-renforcer la dynamique agricole et les actions liées à l'agrotourisme                         |                    |  |                    |                                       |
|   |   | 4-2- soutenir une dynamique agricole  |   | 50 000             | <b>12 500</b><br>FNADT                               | 22 500             | 15 000<br>FEOGA                       |
|   | - 5 -<br>engager une réflexion globale sur l'emploi et la formation |   | 5 - favoriser l'insertion sociale et professionnelle et développer des formations adaptées        | Action 2006        |  |                    |                                       |
| <b>EQUITE<br/>ET<br/>EQUILIBRE<br/>ENTRE<br/>LES TERRITOIRES<br/>POUR<br/>UN PAYS PORTEUR<br/>DE<br/>QUALITE DE VIE</b> | - 6 -<br><br>aménager le territoire de façon cohérente et solidaire | 6-1- mettre en place un Schéma de Cohérence Territoriale  |   | 200 000            | <b>50 550</b><br>DRE<br>+<br><b>109 450</b><br>FNADT | 40 000             |                                       |
|   |   |   | 6-2- favoriser un habitat de qualité  |                    |  |                    |                                       |
|   |   |   | 6-3- structurer les transports  |                    |  |                    |                                       |
|   | -7-<br><br>préserver le patrimoine naturel et bâti                  |   | 7-1- aborder la question « eau » dans sa globalité  |                    |  |                    |                                       |
|   |   |   | 7-2- se préoccuper des rivières et plus particulièrement de la rivière « allier »                 |                    |  |                    |                                       |
|   | -8-<br><br>accentuer la modernité du territoire                     |   | 8-1- développer une ouverture très large aux Techniques d'Informations et de Communications (TIC) |                    |  |                    |                                       |
|   |   |   | 8-2- développer les énergies renouvelables  |                    |  |                    |                                       |
|   |   |   |   |                    |  |                    |                                       |

| ENJEUX       | STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT                                   | ACTIONS 2005/2006   | ACTIONS à VENIR   | COUTS (EUROS)  | PARTICIPATIONS                 |                  |                                  |
|--------------|---|---|---|--|--------------------------------|------------------|----------------------------------|
|              |   |   |   |  | ETAT                           | MAITRE d'OUVRAGE | AUTRES                           |
| COHESION     | - 9 -<br>développer et renforcer<br>des<br>services pour tous | 9-1 création d'un réseau novateur de services en direction des aînés et des personnes handicapées dans le cadre du schéma de gérontologie<br><br><b>9-1-1</b><br><i>structures d'accueil pour personnes âgées non dépendantes (St Cirgues )</i> |   | 9-1-1<br>cités de cnes<br>340 000<br>org.bailleur<br>690 000 | <b>9-1-1</b><br><b>170 000</b> | 9-1-1<br>170 000 | 9-1-1<br>org.bailleur<br>690 000 |
|              |   |   | -9-2-améliorer les offres de service en direction des enfants et des jeunes |  |                                |                  |                                  |
| SOCIALE      | - 10 -<br>affirmer une politique d'animation culturelle       | - 10 - faciliter l'accès à la culture pour tous   |   | 25 000   | <b>6 750 culture</b>           | 10 750           | D/ 7 500                         |
| <b>TOTAL</b> |   |   |   | <b>13 070 000</b>  | <b>2 726 750</b>               | <b>3 732 250</b> | <b>6 611 000</b>                 |

## **ARTICLE 6 - MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION**

### **-6.1 - Mise en œuvre**

Pour faciliter l'émergence et la cohérence du Pays d'Isoire - Val d'Allier Sud, il est nécessaire :

- d'engager une ingénierie de développement destinée à l'animation,
- de renforcer la participation et la solidarité territoriale par la mise en réseau active des Agents de Développement des Communautés de Communes,
- de développer les échanges et échanger pratiques et expériences avec d'autres territoires,
- d'assurer la promotion et la communication. Qu'elle soit orale ou écrite, toute information à destination des médias ( radio, presse écrite et télévisuelle) doit faire état de la nature et du montant de la participation de l'Etat et des autres financeurs. Tout support relatif aux opérations du présent contrat doit comporter les logotypes de l'Etat, des autres financeurs et éventuellement du maître d'ouvrage, selon leurs chartes graphiques propres.

### **-6.2 - Suivi et évaluation**

Le présent contrat constitue la première étape de mise en œuvre du projet du pays. Il doit être évalué afin de vérifier le maintien de la cohérence globale du projet, l'efficacité de sa mise en œuvre, la pertinence des opérations auxquelles il se réfère et la coordination des divers maîtres d'ouvrage chargés de sous-ensembles du projet de territoire.

L'évaluation doit être transparente, contradictoire et organisée. Un dispositif de suivi et d'évaluation permettant notamment de confronter les actions programmées aux objectifs du projet et l'adaptation permanente de ce projet aux aléas de sa réalisation sera mis en place. Il associera le conseil de développement et examinera le compte rendu des maîtres d'ouvrage de l'avancement des actions engagées et de leurs effets.

Les critères d'évaluation devront s'inscrire dans une approche de développement durable. Ils porteront sur les enjeux majeurs exprimés dans la charte du pays d'Isoire Val d'Allier sud.

Les signataires du présent contrat mettront en place un comité de suivi qui se réunira une fois par an ou à la demande d'un des partenaires.

## **ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET, ECHEANCE, RESILIATION ANTICIPEE**

La présente convention prend effet à la date de signature

Son échéance est celle du Contrat Etat-Région, à savoir le 31 décembre 2006.

Les signataires peuvent faire connaître leur intention d'y mettre fin par anticipation, s'ils estiment que les conditions de mise en œuvre ne sont pas conformes aux orientations et modalités définies dans le présent contrat de pays.

Monsieur Jean Michel BERARD  
Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy de Dôme

Monsieur Jean Paul BACQUET  
Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud

Monsieur Bernard VEISSIERE  
Président de la Communauté de Communes  
ARDES COMMUNAUTE

Monsieur André TAPISSIER  
Président de la Communauté de Communes  
BASSIN MINIER MONTAGNE

Madame Annie CHALVIGNAC  
Présidente Communauté de Communes  
COTEAUX de L'ALLIER

Monsieur Jean Pierre SAUVANT  
Président de la Communauté de Communes  
COUZE VAL d'ALLIER

Monsieur Pierre PASCALLON  
Président de la Communauté de Communes  
ISSOIRE COMMUNAUTE

Monsieur Maurice MESTRE  
Président Communauté de Communes  
LEMBRON VAL D'ALLIER

Monsieur Bernard SAUVADE  
Président Communauté de Communes  
PAYS de SAUXILLANGES

Monsieur Roger Jean MEALLET  
Président de la Communauté de Communes  
PUYS et COUZE

Monsieur Claude CHALEIL  
Maire de la Commune  
VARENNES SUR USSON

# ANNEXE

## Fiches actions du contrat de Pays d'Issoire - Val d'AllierSud

# SOMMAIRE

## ACTIONS 2005 / 2006

| ENJEUX  | STRATEGIES   | MESURES  |   | PAGE |
|---|--|--|---|------|
| INGENIERIE  |  |  | Animation territoriale, conduites d'études et montage de dossiers   | 20   |
|   |  | 3-1  | Animation du label « pays d'art et d'histoire »   |      |
| DEVELOPPEMENT<br><br>ECONOMIQUE<br><br>PERFORMANT<br>et<br><br>MAITRISE | Favoriser et organiser le développement économique                         | 1-1  | Développer un véritable pôle de compétence  | 22   |
|   |  | 1-2  | Etendre le schéma d'accueil d'activités économiques   | 24   |
|   | Développer une offre commerciale cohérente                                 | 2  | Engager une réflexion sur le développement du commerce en milieu rural  | 25   |
|   | Renforcer l'attractivité du territoire et<br>Améliorer l'offre touristique | 3-2  | Créer un Centre éclaté d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine  | 26   |
|   |  | 3-3  | Mettre en place un service éducatif d'animation du patrimoine   | 27   |
|   |  | 3-4  | Actions de sensibilisation liées à la sauvegarde et la mise en valeur   | 28   |
| Mieux valoriser les productions agricoles                               | 3-6  | Conforter le développement de projets structurants | 29  |      |
|   | 4-2  | Soutenir une dynamique agricole                    | 32  |      |
| EQUITE et<br>EQUILIBRE entre<br>les TERRITOIRES                         | Aménager le territoire de façon cohérente et solidaire                     | 6-1  | Mettre en place un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)  | 33   |
| COHESION<br>SOCIALE   | Développer et renforcer des services pour tous                             | 9-1  | Création d'un réseau novateur de services en direction des Aînés et des Personnes Handicapées dans le cadre du schéma de gérontologie | 34   |
|   | Affirmer une politique d'animation culturelle                              | 10   | Faciliter l'accès à la culture pour tous  | 36   |

## ACTIONS à VENIR

| ENJEUX   | STRATEGIES  | MESURES                                   |  | PAGE  |
|--|---|---|--|---|
| DEVELOPPEMENT<br><br>ECONOMI QUE<br><br>PERFORMANT<br><br>ET<br><br>MAI TRI SE | Favoriser et Organiser le développement économique                      | 1-3                                       | Etre force de propositions auprès des donneurs d'ordre   | 39  |
|  |   | 1-4                                       | Préparer et accompagner la transmission et reprise d'entreprises                                       | 40  |
|  | Renforcer l'attractivité du territoire et Améliorer l'offre touristique | 3-5                                       | Organiser l'accueil touristique  | 41  |
|  |   | Mieux valoriser les productions agricoles | 4-1  | Renforcer la dynamique agricole et les actions liées à l'agrotourisme |
|  | Engager une réflexion globale sur l'emploi et la formation              | 5   | Nécessité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et de développer des formations adaptées | 43  |
| EQUITE<br>et<br>EQUILIBRE<br>entre les<br>TERRITOIRES                          | Aménager le territoire de façon cohérente et solidaire                  | 6-2                                       | Favoriser un habitat de qualité  | 44  |
|  |   | 6-3                                       | Structurer les transports  | 45  |
|  | Préserver le patrimoine naturel et bâti                                 | 7-1                                       | Aborder la question « eau » dans sa globalité  | 46  |
|  |   | 7-2                                       | Se préoccuper des rivières et plus particulièrement de la rivière Allier                               | 47  |
|  | Accentuer la modernité du territoire                                    | 8-1                                       | Développer les Techniques d'Information et de Communication (TIC)                                      | 48  |
|  |   | 8-2                                       | Développer les énergies renouvelables  | 49  |
| COHESION SOCIALE   | Développer et renforcer des services pour tous                          | 9-3                                       | Améliorer les offres de services en direction des enfants et des jeunes,                               | 50  |

# 1. ACTIONS 2005 / 2006

# INGENIERIE DU PAYS

## Animation territoriale , conduites d'études et montage de dossiers

### mesure 3-1 : animation du label « pays d'art et d'histoire

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

##### Animation territoriale - conduites d'études et montage de dossiers

- Coordination et Animation au sein du territoire du Pays (suivi de la charte - préparation du contrat - évaluation du contrat)
- Coordination et Animation du Conseil de Développement (mise en place du Conseil de Développement - organisation et suivi de la logistique - assistance technique des missions du Conseil de Développement)
- Promotion : logo, entêtes, brochures,.....
- Conduite du plan de développement sur 2005 et 2006, par des actions :
  - favorisant l'implantation d'entreprises
  - de marketing territorial

à partir d'observatoires économiques, de dispositifs d'accompagnement, des actions de sensibilisation en partenariat avec les Chambres Consulaires (dont la CCI) et des réseaux comme PFI L, I LI , AUVERGNE ENTREPRENDRE,.....

positionnant le territoire sur des créneaux économiquement porteurs

- recherchant une plus forte valeur ajoutée
- encourageant innovation et qualité

comme structuration de filières, émergence de SPL, démarche qualité, labellisation de produits, développement du tertiaire ...

- permettant d'adapter la main d'œuvre et la formation initiale et continue aux besoins locaux

par l'information sur les métiers, le développement de l'apprentissage et de l'emploi formation, l'organisation des emplois saisonniers, le développement de l'emploi partagé, .....

- favorisant le rapprochement entre les entreprises
- renforçant les partenariats entre acteurs privés et publics
- favorisant le dialogue élus - entreprises
- améliorant le cadre de vie des entreprises et de leurs salariés

par l'amélioration de la qualité de vie du territoire, le développement et l'amélioration des structures de transport, le développement des télécommunications, l'organisation de la collecte et du traitement des déchets, des services adaptés aux besoins, des offres d'habitat adaptées,...

Conformément à la charte et aux différentes actions définies et retenues, il est indispensable de disposer d'un demi poste de CHARGE de MI SSI ON , de faire appel au partenariat de la CCI et à des cabinets privés sur des domaines particuliers

##### Coût animation territoriale

###### - frais de personnel

½ temps plein CHARGE de MI SSI ON + charges

26 500 euros par an

##### Coût conduite d'études et montage de dossiers

###### - frais de personnel

½ temps plein CHARGE de MI SSI ON + charges

26 500 euros par an

### Animation du label « pays d'art et d'histoire »

Il paraît plus qu'opportun d'étendre le label « pays d'art et d'histoire » au territoire, qui présente une cohérence patrimoniale, paysagère et historique indéniable. La qualité architecturale des bourgs, l'importance des sites médiévaux ainsi que la diversité paysagère de val d'Allier sud constituent autant de points forts communs à l'ensemble du territoire.

La valorisation du patrimoine est déjà largement amorcée mais doit désormais être coordonnée à l'échelle du Pays. Le Pays d'Art et d'Histoire du Dauphiné d'Auvergne œuvre depuis deux ans, en lien avec les communautés de communes, à l'extension du label (réalisation d'une étude opérationnelle, inventaires, réunion de concertation, etc) et a présenté son projet à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Différentes actions paraissent pertinentes :

- l'adaptation de la mission d'animation du patrimoine au territoire du pays
  - la mise en place du programme d'actions de sensibilisation et d'animation auprès des trois publics prioritaires que sont les jeunes, les habitants et les touristes.
- une étude de préfiguration concernant le Centre d'Interprétation éclaté (sites et thématiques).

Le Pays d'Art et d'Histoire, nouvelle compétence du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, nécessite la création d'un poste à temps plein d'Animateur du Patrimoine et la création d'un poste à temps plein d'Animateur du Patrimoine Adjoint ou postes à temps partiel représentant la même masse salariale

### Coût animation label « pays d'art et d'histoire »

#### **- frais de personnel**

Animateur du Patrimoine ( 1 Equivalent Temps Plein ETP)

Animateur du Patrimoine Adjoint ( 1 ETP)

Recueil de données ethnologiques ( 0,25 ETP)

Mise en forme des données ethnologiques ( 0,25 ETP)

Charges

90 000 euros par an

### Frais de fonctionnement

C'est un agent administratif

ce sont des frais généraux ( loyer, consommables, promotion, charges diverses,.....)

### Coût fonctionnement

- 1 agent administratif (0,75 ETP) + charges

14 500 euros par an

### Type d'opérations éligibles :

- animation territoriale
- moyens d'ingénierie du Pays : conduite d'études et montage de dossiers
- animation du Conseil de Développement
- communication et promotion
- contractualisation avec le Ministère de la Culture et de la Communication au titre de Pays d'Art et d'Histoire

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud

**Coût : 157 500 € / an**

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

-1- favoriser et organiser le développement économique

mesure 1-1 : développer un véritable pôle de compétence

## Objectifs et rapport à la stratégie de développement

A partir du technopôle émergent INNOMAT dédié aux matériaux – matériaux nouveaux qui a vocation à rayonner sur l'ensemble du Val d'Allier Sud, il s'agit de devenir le pôle de référence dans la filière matériaux – matériaux nouveaux. Ce véritable pôle de compétence s'adresse à toutes les entreprises des secteurs des transports, de l'électronique, des travaux publics, du médical, du sport et des loisirs, de la mécanique qui innove dans la synthèse de nouvelles molécules, la mise au point de nouveaux procédés, l'utilisation de nouveaux matériaux, le recyclage des produits en fin de vie, la fabrication de matériels de mesure et de caractérisation des matériaux et les recherches fondamentales et appliquées.

## Type d'opérations éligibles :

- Le technopôle INNOMAT dédié aux matériaux – matériaux nouveaux
- la réalisation d'un village d'entreprises comprenant un espace d'accueil, des bureaux, des ateliers, un amphithéâtre, des salles de réunion et une salle multi services
  - un projet de formation répondant aux besoins des entreprises existantes et à venir comprenant formation initiale (scolaire et apprentissage), formation continue, validation des acquis par expérience (VAE) dont une licence professionnelle (action 5 : lycée des métiers)
  - la création d'une plateforme technologique sur le thème du traitement de surface par laser de puissance
  - la création d'un centre de conception appliquée aux structures (logiciel CATIA) au service des entreprises, en collaboration avec les universités clermontoises
  -

## Type de Bénéficiaires

- SIVOM Issoire Le Broc
- Issoire Communauté

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

- 1 – favoriser et organiser le développement économique -

mesure 1-1 : développer un véritable pôle de compétence

action 1-1-1 : mise en place de l'immobilier d'entreprises du pôle INNOMAT

## Descriptif de l'opération :

Il s'agit de créer un village d'entreprises et une pépinière destinée à l'accueil de jeunes pousses et d'entreprises matures dans la thématique des matériaux - matériaux nouveaux (formation - procédés - recyclage). Le pôle INNOMAT s'adresse à toutes les entreprises des transports, de l'électronique, des travaux publics, du médical, du sport et des loisirs et de la mécanique qui innovent dans la synthèse de nouvelles molécules, la mise au point de nouveaux procédés, l'utilisation de nouveaux matériaux, le recyclage de produits en fin de vie, la fabrication de matériels de mesure et les recherches fondamentales.

## Objectifs et rapport à la stratégie de développement :

L'objectif est de devenir le pôle de référence dans la filière des matériaux - matériaux nouveaux.

Le pôle INNOMAT devrait donc nous permettre de rendre notre territoire plus attractif, plus intelligent et plus compétitif.

**Localisation :** Issoire - Laval La Béchade

**Maître d'Ouvrage :** Issoire Communauté.

## Partenariat :

Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud  
Autres Communautés de Communes du Département  
Autres Départements Sud Issoire

## Mode de Gestion :

Régie ( budget annexe Issoire Communauté)

## Budget de l'Opération :

Immobilier d'entreprises : 2,8 M€HT

## Plan de Financement Prévisionnel:

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| - subvention sollicitée 20 %:    | 560 000 €          |
| - conseil général (CLD) 30 %     | 840.000 €          |
| - conseil régional (FRADDT) 20 % | 560.000 €          |
| - autofinancement 30 %           | 840 000 €          |
| <b>au total</b>                  | <b>2.800.000 €</b> |

**Calendrier de réalisation :** 2005 / 2006

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

-1- favoriser et organiser le développement économique

mesure 1-2 : étendre le schéma d'accueil d'activités économiques

## Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Les Communautés de Communes Lembron Val d'Allier et Bassin Minier Montagne ainsi que le Sivom I ssoire - Le Broc se sont associés dans une réflexion de développement économique autour de l'A75.

Cette réflexion, issue à la fois de la difficulté à proposer du foncier d'activités sur les espaces de l'agglomération issoirienne et des relations à renforcer entre les territoires du Val d'Allier Sud, doit être étendue à l'ensemble du Pays

L'objectif est d'arriver à un véritable schéma d'accueil d'entreprises à l'échelle du territoire du Pays

Ce schéma devra prendre en compte :

- Une cohérence fiscale des différents territoires ainsi que des dispositifs de soutien aux entreprises qui s'installent, pour éviter la concurrence dans les conditions d'accueil des entreprises
- une offre foncière et immobilière cohérente, adaptée aux demandes des entreprises tant au plan de la localisation que des vocations économiques
- le devenir des friches industrielles
- l'accueil des salariés des entreprises et de leurs familles

## Type d'opérations éligibles :

- études complémentaires au schéma d'accueil déjà réalisé par Lembron Val d'Allier , Bassin Minier Montagne et Sivom I ssoire Le Broc

## Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'I ssoire Val d'Allier Sud

**coût 50 000 euros**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

- 2 - développer une offre commerciale cohérente

Mesure : engager une réflexion sur le développement du commerce en milieu rural

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Etendre et appliquer le concept et les programmes de l'Office de Commerce d'Issoire (OCI) à l'ensemble des bourgs centre avec pour objectifs :

- favoriser le maintien de commerces attractifs, modernes dans les bourgs centre
- favoriser la maintien de commerce de proximité
- fidéliser la clientèle

S'orienter vers la modernisation et l'adaptation des commerces en engageant une démarche qualité collective

### Type d'opérations éligibles :

Ce projet peut s'inscrire dans un programme d'animations conduit par le Pays lui - même

- l'étude et le développement d'une offre commerciale cohérente basée sur l'évolution des comportements d'achats à partir de l'étude de la CRCI sur le comportement du consommateur auvergnat
- l'adaptation de l'appareil commercial aux nouveaux modes de distribution (accueil, qualité, promotion) en s'inspirant des méthodes de la grande distribution
- démarche « qualité » collective

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud

**Coût : 20 000 €**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

-3- renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique

mesure 3-2 : créer un Centre éclaté d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CI AP)

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

La création d'un Centre éclaté d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CI AP) constitue une des missions prioritaires d'un Pays d'Art et d'Histoire.

Il est conçu comme un espace privilégié de présentation du patrimoine à l'attention des publics (local, touristique, scolaire, etc).

Il a vocation à présenter le patrimoine sous toutes ses composantes au gré d'un fil conducteur attractif, inspiré par les thématiques locales.

Il est aussi un lieu de ressources à l'attention des enseignants, chercheurs, etc. Enfin Il bénéficie d'un équipement qui lui permet d'accueillir les groupes adultes (conférences, projections) et le jeune public (espace et matériel pédagogiques).

### Type d'opérations éligibles :

Etude de préfiguration en vue de définir l'articulation des sites et des thématiques.

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

**Coût : 20 000 €**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

-3- renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique

mesure 3-3 : mettre en place un service éducatif d'animation du patrimoine à l'attention du public scolaire

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Stipulées dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire », des actions de pédagogie du patrimoine seront menées auprès du jeune public (primaire et secondaire) et ce en collaboration avec l'Education Nationale et Jeunesse et Sports.

Il s'agit d'encourager la curiosité des plus jeunes, de les conduire à la découverte de leur environnement patrimonial et de stimuler leur créativité, grâce à une démarche allant de l'initiation ludique à l'approfondissement des connaissances au travers :

- d'ateliers pédagogiques, de visites et balades découvertes,
- de séances avec des professionnels (architectes, urbanistes, archéologues, professionnels du bâtiment),
- d'ateliers artistiques, de rencontres avec les porteurs de mémoire, etc

Il s'agira également d'équiper le service d'une gamme de supports pédagogiques

### Type d'opérations éligibles :

actions éducatives dans le cadre de classes à PAC (Projet Artistique et Culturel), des CEL (Contrats Educatifs Locaux)

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud  
Communautés de Communes

**Coût : 20 000 € / an**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

-3- renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique

mesure 3-4 : actions de sensibilisation liées à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Pour répondre à ses ambitions de sensibilisation aux aspects patrimoniaux du territoire et dans un souci d'associer à ces préoccupations la population locale, le Pays d'Art et d'Histoire animera la programmation d'actions de sensibilisation à la sauvegarde et à la connaissance du patrimoine, en lien avec le CAUE, le SDAP et le milieu associatif.

Il pourra s'agir de l'organisation de :

- visites-conférences thématiques,
- cycles de conférence-débats et/ou visites invitant le public à rencontrer des intervenants dans le secteur du patrimoine,
- l'édition de publications et bulletins d'information,
- la réalisation d'expositions mettant en lumière le patrimoine,
- la conception d'une signalétique d'interprétation

### Type d'opérations éligibles :

Programmation, animation, édition, signalétique

**Coût : 20 000 € / an**

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

-3- renforcer l'attractivité du territoire et améliorer l'offre touristique

mesure 3-6 : conforter le développement de projets structurants

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Les Communautés de Communes sont porteuses de projets structurants et le Pays doit pouvoir les accompagner et les conforter dans la réalisation de ces projets structurants

En matière de tourisme, il est essentiel de parler d'accueil et d'animation touristique ; cependant ces deux éléments sont indispensables dans la mesure où il existe de l'hébergement diversifié et en quantité suffisante.

Ces lits touristiques (unité de mesure de l'activité touristique) doivent être disséminés sur le territoire, avec des points forts, au travers d'hôtels (pour le tourisme d'affaires) et de centres touristiques (pour le tourisme de détente et de remise en forme) ;

les premiers doivent se situer en bordure d'autoroute,

et les autres, de qualité, en moyenne montagne afin de permettre aux résidents de pouvoir bénéficier d'activités de pleine nature

(randonnée, VTT, pêche, ...), culturelles (monuments, petit patrimoine, ...) et gastronomiques (produits locaux à emporter ou à déguster sur place)

### Type d'opérations éligibles :

Les opérations doivent s'inscrire dans le cadre des projets de territoire des Communautés de Communes

En matière de tourisme, les opérations doivent s'inscrire dans le cadre du schéma départemental et régional de développement touristique

### Type de bénéficiaires :

Communautés de Communes

Porteurs de projets publics et privés

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

### -3- renforcer l'attractivité du territoire et améliorer l'offre touristique

#### mesure 3-6 : conforter le développement de projets structurants

##### 3-6-1 : centre de loisirs et d'hébergements touristiques

#### **Descriptif de l'opération :**

Il s'agit de la création d'un espace balnéo-ludique et sportif composé d'un secteur aquatique, d'un secteur fitness et détente et d'un espace loisirs sportifs

Il s'agit d'une résidence de tourisme de 50 unités conçus sous forme de cottages individuels

Il s'agit d'une zone d'accueil et d'un espace bar - restaurant

Il s'agit d'une station service et d'une aire d'accueil pour campings cars

Il s'agit d'aménagements paysagers et aires de stationnement

#### **Objectifs et rapport à la stratégie de développement :**

##### ■ **Ce projet répond à l'ambition du Pays :**

Il s'agit de s'engager dans un développement maîtrisé dans le cadre du projet de territoire d'Ardes Communauté, en articulation avec la volonté forte des politiques touristiques départementales et régionales. A noter que ce projet a été retenu par l'Agence Française d'Ingénierie Touristique en 2002 parmi 18 projets présentés au niveau national.

##### ■ **Ce projet répond aux enjeux du Pays :**

- Par son impact économique performant en raison d'une part de son concept global, son mode de gestion délégué à un organisme d'envergure nationale, en raison également de la création d'emplois directs (15 équivalent temps-plein) et ses effets indirects (nombre important de nuitées, plus de 50 000 par an).

- Par sa contribution au besoin d'équité et d'équilibre entre les territoires ; tourisme et agriculture sont les vocations premières des territoires de moyenne montagne comme Ardes Communauté, alors que l'industrie et l'artisanat doivent se renforcer en secteur de plaine, du val d'Allier.

- Par son renforcement à la cohésion sociale en mixant les besoins (locaux, éducatifs, touristiques) pour éviter les cloisonnements par des équipements adaptés, et donc optimisés tout en mixant les clientèles.

##### ■ **Ce projet répond en particulier à l'une des stratégies du Pays :**

Il s'agit de renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique visant à augmenter la fréquentation, mener une politique forte au niveau de l'hébergement, et développer les potentialités. Il s'agit là d'un projet structurant associant maîtrise d'ouvrage publique et gestion privée.

**Localisation : en continuité est du bourg d'Ardes sur Couzes**

Maitre d'Ouvrage : ARDES COMMUNAUTE

Partenariat : ADDT - CRDTA - SOMIVAL - EPF-smaf... ..

Mode de Gestion : gestionnaire privé , procédure DSP en cours

Budget de l'Opération : HT 8 500 000 €

Plan de Financement :

|   |             |
|---|-------------|
| - Espace Balnéo-ludique et sportif        | 3 200 000 € |
| - Résidence de Tourisme                   | 3 060 000 € |
| - Accueil restaurant-bar                  | 913 000 €   |
| - Station service et aire de camping-cars | 142 000 €   |
| - Parc et infrastructures                 | 820 000 €   |
| - Acquisition foncière                    | 190 000 €   |
| - Imprévus                                | 175 000 €   |

|                                 |                    |                                |
|---------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| - Conseil Régional              | 1 700 000 €        | (20% n demande exceptionnelle) |
| - Conseil général               | 2 550 000 €        | (30% dans le cadre du CLD)     |
| - <b>subvention sollicitée</b>  | <b>1 700 000 €</b> | (20%)                          |
| - Autofinancement communautaire | 2 550 000 €        | (30%)                          |

Calendrier de réalisation :

|                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| - mars à septembre 2005 | identification du gestionnaire (DSP) |
| - septembre 2005        | choix du maître d'œuvre              |
| - début 2006            | début des travaux                    |
| - juin 2007             | fin des travaux                      |

Ce calendrier est dépendant des accords de principe sur le plan de financement pour septembre 2005 (avant engagement de maîtrise d'œuvre) des accords définitif pour mars 2006 (avant signature des marchés aux entreprises).

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

- 4 – mieux valoriser les productions agricoles

mesure 4-2 : soutenir une dynamique agricole

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

En Pays I ssoire Val d'Allier Sud, il est primordial de soutenir une dynamique de développement et valorisation des activités agricoles pour éviter le déclin des exploitations et une désertification des espaces ruraux.  
Soutenir un développement agricole de qualité, en harmonie avec l'environnement exceptionnel du territoire doit être un enjeu fort.

### Type d'opérations éligibles :

- mise en place d'évènements à l'échelle du Pays sur la découverte et la valorisation des produits

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'I ssoire Val d'Allier Sud

**Coût : 50 000 €**

## EQUITE ET EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES POUR UN PAYS PORTEUR DE QUALITE DE VIE

-6- aménager le territoire de façon cohérente et solidaire

mesure 6-1 : mettre en place un Schéma de COhérence Territoriale ( SCoT)

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Le Pays d'Issoire - Val d'Allier sud est un territoire qui présente des logiques de fonctionnement entre un centre et un réseau de bourg-centre structurant. C'est un véritable bassin de vie, d'habitat et d'emploi.

L'objectif est d'aider à la structuration et à l'organisation de ce territoire afin de mettre en œuvre une volonté commune de recherche de cohérence et de synergies.

Il s'agit, en effet, d'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, la maîtrise du développement urbain, le renouvellement rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que la protection des paysages et espaces naturels.

La réalisation d'un SCOT, document qui fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, doit permettre de concrétiser cet objectif et mettre en cohérence les politiques dans les domaines de l'urbanisme, du développement économique, des déplacements, de l'habitat, de la prévention des risques et de l'environnement.

La réalisation d'étude dans ces différents domaines doit contribuer à l'élaboration d'un véritable projet de territoire qui se traduira dans le document SCOT et notamment dans le PADD et le document d'orientation.

On peut d'ores et déjà identifier la nécessité de réflexions sur l'offre en matière de zones d'activités, sur les déplacements (internes et externes au territoire) et sur l'habitat (définition d'orientations, harmonisation des politiques locales et mise en place d'un observatoire de l'habitat.)

### Type d'opérations éligibles :

- élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) portant sur 5 thématiques : économique et industriel, environnement et espaces naturels, habitat, agricole, déplacements et transports

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud

**Coût : 200 000 €**

## COHESION SOCIALE

### -9 - développer et renforcer des services pour tous

mesure 9- 1 : création d'un réseau novateur de services en direction des Aînés et des Personnes Handicapées dans le cadre du schéma de gérontologie du Pays

#### **Objectifs et rapport à la stratégie de développement**

Il s'agit de développer et améliorer les offres de services en direction des personnes nécessiteuses en raison de leur âge ou de leur handicap. Le principal objectif étant de favoriser et d'accompagner l'émergence de projets communs tant au niveau des services (aide à domicile, soins à domicile...), qu'au niveau des hébergements (maisons de retraite, accueil médicalisé, accueil de jour, ...) qu'au niveau du soutien et de l'aide aux familles en partenariat avec le CLIC

#### **Type d'opérations éligibles :**

- équipements en direction des personnes âgées
- équipements en direction des personnes handicapées
- maisons d'accueil, de retraites, ... .. ,

#### **Type de bénéficiaires :**

- Communautés de Communes

# COHESION SOCIALE

-9- développer et renforcer des services pour tous

**mesure 9- 1 : création d'un réseau novateur de services en direction des Aînés et des Personnes Handicapées dans le cadre du schéma de gérontologie du Pays**

9-1-1 : Structures d'accueil pour personnes âgées non dépendantes à St Cirgues

## Descriptif de l'opération :

Construction d'une structure spécifique répondant aux objectifs du schéma gérontologique. Ce concept novateur a pour vocation de jumeler deux domiciles hébergeant chacun l'accueillant familial, sa famille et au maximum trois personnes âgées (GIR 6 à 3, voire 2).

## Objectifs et rapport à la stratégie de développement :

Répondre à des besoins non satisfaits en matière d'habitat spécifique pour les aînés tout en tenant compte de la problématique liée à la prise en charge de la dépendance (physique et/ou psychique). Le but est d'élargir le panel des types d'accueil en proposant un établissement de petite échelle, alternative à l'institutionnalisation.

## Localisation :

Parc du Château de Saint-Cirgues.

## Maitre d'Ouvrage :

Communauté de Communes des Puy et Couzes.

## Partenariat :

OPAC 63 (Construction de l'ouvrage)  
Commune de Saint-Cirgues (Emphytéote)

## Mode de Gestion :

Accueil Familial

## Budget global de l'Opération : 1 030 000 € HT

MOuvrage Cnté de Cnes : 340 000 €  
- VRD : 40 000 €  
- Aménagements extérieurs : 180 000 €  
- Equipements spécifiques : 120 000 €  
MOuvrage Organisme Bailleur : 690 000 €  
- Construction : 520 000 €  
- Honoraires : 110 000 €  
- Divers (imprévus et actualisation) : 60 000 €

## Plan de Financement :

MOuvrage Cnté de Ches :  
Autofinancement EPCI : 170 000 €  
**Subvention sollicitée : 170 000 €**  
MOuvrage Organisme Bailleur  
Financement bailleur social : 690 000 €

## Calendrier de réalisation :

2005 / 2007

## COHESION SOCIALE

### -10 – affirmer une politique d'animation culturelle

mesure : faciliter l'accès à la culture pour tous

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

##### **Faciliter la diffusion culturelle et l'accès à l'oeuvre**

Le Pays d'Issoire – Val d'Allier Sud souhaite affirmer sa vocation culturelle, considérée comme une dynamique de développement, de transformation et de rayonnement du Pays, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il s'agira alors :

- d'encourager l'animation culturelle à l'échelle du territoire, d'apporter conseil et soutien aux acteurs locaux et de chercher à valoriser les initiatives existantes, notamment en matière de communication
- de faciliter la rencontre entre les publics et les manifestations culturelles, en tâchant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, grâce à une veille auprès des différentes sensibilités (jeune public, nouveaux habitants, etc...) . Des rencontres festives, type veillées, balades contées, balades spectacles, cabaret-théâtre, déjà programmées sur le territoire, constituent des occasions privilégiées d'échanges et de découverte artistique. Il pourrait donc s'agir de soutenir une telle programmation en des lieux insolites ou des lieux de sociabilité déjà plébiscités par les habitants.
- D'étudier l'opportunité d'organiser la mise en réseau des intervenants et des équipements culturels et de rechercher une articulation de ces réseaux avec les villes du territoire
- De réfléchir aux moyens d'encourager les habitants à s'ouvrir vers l'extérieur et à fréquenter d'autres lieux de diffusion (moyens de transports alternatifs, etc).

##### **Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et encourager les échanges**

L'accès aux pratiques culturelles constitue un enjeu fondamental en territoire rural.

Même si dans ce domaine, la mise en œuvre même des actions (c'est-à-dire la proposition d'activités) relèvent des initiatives locales, le Pays Issoire Val d'Allier Sud pourra initier des actions complémentaires visant à :

- assurer l'égalité de tous face aux pratiques (politique tarifaire, etc),
- faciliter les déplacements,
- renforcer, diversifier et renouveler les activités proposées,
- multi-centrer et irriguer le territoire.

Le Pays Issoire Val d'Allier favorisera les actions de sensibilisation et de médiation aux oeuvres et autres pratiques culturelles dans le cadre scolaire. Toujours à l'attention du jeune public, le Pays Issoire Val d'Allier cherchera avec ses partenaires à faciliter l'accès aux savoirs et à l'information par les nouvelles technologies.

Le Pays Issoire Val d'Allier se propose également de susciter les échanges d'idées, de savoirs-faire, d'expériences ou encore de matériels, entre les différents secteurs de son territoire, avec l'extérieur, entre professionnels et bénévoles, etc.

### Accueillir la création et accompagner les manifestations d'envergure

Le Pays Issoire Val d'Allier Sud souhaite faire de son territoire une destination artistique en s'ouvrant aux acteurs professionnels. Il appuiera les collectivités locales qui cherchent à développer toutes formes d'accueil d'artistes en résidence et soutiendra leurs initiatives auprès des services culturels départementaux et régionaux.

Il souhaite également favoriser les occasions de dialogues entre la population et les créateurs, tous domaines confondus (arts plastiques, théâtre, littérature et contes, cinéma, danse, musique, etc).

Il favorisera l'organisation de manifestations festives et à connotation culturelle. A ce titre, il s'intéressera prioritairement aux événements fédérateurs, susceptibles de mobiliser le réseau associatif et les habitants. Il incitera également l'ensemble des intervenants à promouvoir la dimension patrimoniale (au sens large : paysages, cultures, savoirs-faire, architecture) du territoire dans le cadre de ces événements.

Type d'opérations éligibles :

- convention de développement culturel (DRAC)

**Coût : 25 000 €**

Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud

## **2. ACTIONS A VENIR**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

- 1 – favoriser et organiser le développement économique

mesure 1-3 : être force de proposition auprès des Donneurs d'Ordre

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Il s'agit de dynamiser les convergences entre les entreprises « Donneurs d'Ordre » et les PME – PMI et d'être force de proposition à partir de :

- la mise à niveau des entreprises sous traitantes pour répondre aux exigences normées des Donneurs d'Ordre ( audit – formation – qualifications)
- du développement des groupements d'entreprises pour répondre collectivement aux appels d'offres (ex : VAM)
- la promotion de l'identité d'une filière
- du développement des groupements d'employeurs
- la mise à l'étude d'un Système Productif Local (SPL) qui aura pour thématique « matériaux – matériaux nouveaux » commune au territoire du Val d'Allier Sud, d'Issoire à St Chély d'Apcher

### Type d'opérations éligibles :

- système productif local
- développement des groupements d'entreprises ( ex : VAM)

### Type de Bénéficiaires

- la CCI
- les Groupements d'Entreprises (VAM, ...)
- les Porteurs de projets
- le Syndicat Mixte du Pays d'Issoire – Val d'Allier Sud

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

- 1 - favoriser et organiser le développement économique

mesure 1-4 : préparer et accompagner la transmission et reprise d'entreprise

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

L'enjeu est de faire face au problème de la transmission des entreprises. Un grand nombre de Chefs d'Entreprise est âgé de plus de 55 ans et n'est pas préparé à assurer la transmission de son Entreprise.

Il existe sur le territoire deux plateformes (I ssoire Lembron Initiative et Sancy Val d'Allier) destinées à accompagner les candidats à la création ou à la reprise d'Entreprise

### Type d'opérations éligibles :

- prospection d'entreprises
- soutien à la création d'entreprises
- accompagnement à la transmission et reprise d'entreprise
- formation

### Type de bénéficiaires :

- Chambre de Commerce et d'industrie
- Chambre des Métiers
- Chambre d'Agriculture
- PFI L Sancy Val d'Allier
- I ssoire Lembron Initiatives

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

- 3 - renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique

mesure 3-5: organiser l'accueil touristique

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Avec ses 25 édifices classés « monuments historiques », et ses 43 édifices inscrits, la réputation du patrimoine bâti de ce Pays est confortée par la qualité des sites naturels qui le porte. La fréquentation touristique actuelle repose d'ores et déjà sur cette notoriété.

Compte tenu des richesses qui le caractérisent, le territoire doit orienter son développement autour de 3 objectifs :

- augmenter sa fréquentation
- mener une politique forte au niveau des hébergements
- accentuer le marketing pour développer les potentialités

En s'appuyant sur l'expérience de l'Office Local de Tourisme (OLT) Pays d'Isoire, qui s'inscrit depuis 5 ans dans le programme départemental « unité touristique Pays d'Isoire Val d'Allier », il apparaît pertinent de viser pour le pays un **niveau d'excellence**.

### Type d'opérations éligibles :

- opérations de communications et promotion
- création d'événementiels

### Type de bénéficiaires :

- Office Local de Tourisme

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

### - 4 – mieux valoriser les productions agricoles

mesure 4-1 : renforcer la dynamique agricole et les actions liées à l'agrotourisme

#### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Au delà de l'environnement économique et conjoncturel délicat, l'activité agricole doit être maintenue voire renforcée par la mise en œuvre d'actions garantissant son développement à long terme.

Cela passe par l'amélioration de la qualité en tendant vers le « bio » avec la mise en place parallèle de filières courtes ; les deux actions réunies permettent de dégager davantage de plus values et ainsi, rentabilisent davantage les exploitations existantes et favorisent l'installation de jeunes exploitants.

Il s'agit de favoriser la mise en place d'activités économiques complémentaires pour les agriculteurs ; c'est un moyen de diversification. Les actions devront viser à permettre une meilleure connaissance du monde rural (les jeunes en particulier) en offrant à la clientèle un produit identitaire correspondant à la demande du marché.

#### Type d'opérations éligibles :

- diagnostics territoriaux des exploitations
- mesures d'accompagnement pour la transmission des exploitations
- démarche qualité sur les produits (AOC St Nectaire et VDQS Boudes) et la transformation des produits (ateliers de découpe, ...)
- mise en place de réseaux de commercialisation en filière courte pour les produits locaux de qualité
- accompagnement de la diversification : développement de formules d'accueil et valorisation de produits ( fermes auberges, équestres, découvertes, ....., produits fermiers, .....

#### Type de bénéficiaires :

- Communes et Communautés de Communes
- Exploitants et Groupements d'Exploitants
- Institutionnels (Chambre d'Agriculture, Syndicats Professionnels, ...)
- Porteurs de projets privés et publics

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERFORMANT ET MAITRISE

-5- engager une réflexion globale sur l'emploi et la formation

mesure : nécessité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et de développer des formations adaptées

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

- assurer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois et des jeunes
- assurer une meilleure adéquation entre la formation dispensée sur le plan local et le marché de l'emploi
- développer la filière de formation professionnelle existante sur le bassin d'emploi et créer une filière technologique industrielle
- mettre en place des formations supérieures sur le bassin d'emploi afin de disposer d'un réservoir de « matière grise » favorable au développement et à la création des entreprises

### Type d'opérations éligibles :

- étude de faisabilité de la création d'un lycée des Métiers regroupant les formations professionnelles et technologiques y compris supérieures (du niveau 5 au niveau 2, ie du CAP au BTS – licence professionnelle - ...)
- étude de faisabilité de la mise en place une « maison de l'emploi » permettant une meilleure coordination entre les différents partenaires (ANPE – Mission Locale – Assedic - Services Sociaux - .....)
- mise en place de formations pour adultes (formation continue et VAE) au sein du lycée des métiers permettant de réussir l'insertion des demandeurs d'emploi et des salariés des entreprises
- 

### Type de bénéficiaires :

Syndicat Mixte du Pays d'Emploi Val d'Allier Sud  
Communes et Communautés de Communes

## EQUITE ET EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES POUR UN PAYS PORTEUR DE QUALITE DE VIE

-6- aménager le territoire de façon cohérente et solidaire

mesure 6-2 : favoriser un habitat de qualité

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Afin d'engager une réflexion sur l'organisation de l'habitat de demain, à partir su SCOT, le territoire Issoire Val d'Allier Sud mettra en œuvre les outils nécessaires :

- pour coordonner les actions des collectivités locales en matière d'habitat permettant d'accueillir des populations nouvelles
- pour favoriser le développement des opérations immobilières contribuant à proposer un habitat varié et de qualité
- pour favoriser la valorisation de l'habitat privé
- pour mettre en œuvre des opérations spécifiques sur des secteurs particulièrement sensibles

### Type d'opérations éligibles :

- études définissant les enjeux en matière d'habitat et organisant la répartition de l'habitat (programme local de l'habitat, programme d'intérêt général, ...)
- opérations destinées à favoriser la qualité de l'habitat et à encourager la réhabilitation (OPAH)

### Type de bénéficiaires :

- Syndicat Mixte du Pays d'Issoire - Val d'Allier Sud pour la coordination des études
- Communes et Communautés de Communes : PLH, OPAH , ...

## EQUITE ET EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES POUR UN PAYS PORTEUR DE QUALITE DE VIE

-6- aménager le territoire de façon cohérente et solidaire

mesure 6-3 : structurer les transports

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

L'A75, aujourd'hui, atout de notre territoire, risque d'ici quelques années de se trouver saturée en raison de l'augmentation constante du trafic. Pour pallier à toutes difficultés et ne pas faire de notre secteur un point noir autoroutier, il est urgent de réfléchir dès aujourd'hui aux alternatives possibles.

Un partenariat étroit devra être engagé avec les services de l'Etat pour examiner l'ensemble des conséquences engendrées par cette perspective

Parallèlement, tout devra être mis en œuvre pour favoriser l'irrigation de l'intérieur du territoire et pour encourager les alternatives de transports collectifs (train, ...)

### Type d'opérations éligibles :

- Mise en œuvre d'un schéma directeur de transport et de circulation

### Type de bénéficiaires :

- Etat pour l'A75
- Région et SNCF pour le développement des transports ferroviaires
- Conseil Général pour le développement des voies transversales

## EQUITE ET EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES POUR UN PAYS PORTEUR DE QUALITE DE VIE

-7- préserver le patrimoine naturel et bâti

mesure:-7-1- aborder la question « eau » dans sa globalité

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

Toujours dans l'esprit de garantir la qualité de vie de ce territoire, il est essentiel d'aborder la question de l' « EAU » sous toutes ses formes et en s'intéressant notamment aux traitements des eaux usées (problème fort de l'ensemble des communes), la mise aux normes des stations d'épuration et des bâtiments d'élevage (plan d'épandage) et la préservation des ressources

### Type d'opérations éligibles :

- mise en place d'un service d'assainissement public (assainissement non collectif)

### Type de bénéficiaires :

- Syndicat Mixte (Etudes)
- Communes et Communautés de Communes (travaux de mises aux normes, schéma directeur d'assainissement)
- SIVOM Eau et Assainissement

## EQUITE ET EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES POUR UN PAYS PORTEUR DE QUALITE DE VIE

-7- préserver le patrimoine naturel et bâti

mesure 7-2 : se préoccuper des rivières et plus particulièrement de la rivière Allier

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

La rivière Allier représente un atout autant naturel que touristique, économique et culturel. Elle reste cependant particulièrement peu mise en valeur malgré son potentiel.

Le territoire Issoire Val d'Allier Sud devra mettre en œuvre des actions de protection de la rivière, il devra s'inscrire activement dans des opérations globales de valorisation, il devra être force de proposition pour qu'aboutissent les programmes d'actions nécessaires à sa mise en valeur

### Type d'opérations éligibles :

- Participer activement et être interlocuteur du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE)
- permettre la réintroduction du saumon sauvage
- développer les randonnées en bordure de rivière (voie verte en bordure de l'Allier)
- contrats de rivières ( couzes)

### Type de bénéficiaires :

- Syndicat Mixte du Pays d'Issoire – Val d'Allier Sud
- Communes et Communautés de Communes

## EQUITE ET EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES POUR UN PAYS PORTEUR DE QUALITE DE VIE

-8- accentuer la modernité du territoire

mesure 8- 1 : développer les Techniques d'Information et de Communication(TIC)

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

les TIC sont un élément important d'attractivité du territoire qu'il s'agisse des acteurs économiques, des résidents ou, de plus en plus, des touristes. Il s'agit d'intervenir au niveau des infrastructures compte tenu de son déficit lié à ses handicaps géographiques et surtout à sa faible démographie (et donc faible rentabilité). Il s'agit d'intervenir sur l'utilisation des TIC en particulier auprès des scolaires (formation et équipements).

### Type d'opérations éligibles :

- avoir l'ambition d'un Pays totalement couvert en Très Haut Débit
- favoriser les mutualisations de moyens par des solutions techniques adaptées (aussi bien en téléphonie mobile qu'en Haut et Très Haut Débit)
- favoriser la mise en place de points d'accueil TIC dans les communes rurales
- 

### Type de bénéficiaires :

- Syndicat Mixte
- Commune et Communautés de Communes
- CCI

## EQUITE ET EQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES POUR UN PAYS PORTEUR DE QUALITE DE VIE

-8- accentuer la modernité du territoire

mesure 8-2: développer les énergies renouvelables

### Objectifs et rapport à la stratégie de développement

L'évolution du secteur énergétique amène à la mise en œuvre de solutions nouvelles, diversifiées et locales. Cette approche dite de « production décentralisée d'énergie » doit répondre aux exigences nationales issues de la Directive Européenne du 27/09/2001 (et du Protocole de Kyoto) ayant pour objet de favoriser l'augmentation de la part des sources d'énergies renouvelables dans la production d'électricité ; la France s'est engagée à atteindre 21% d'électricité d'origine renouvelable en 2010 contre 16% en 2001. En retard, la France doit fortement développer l'éolien (second gisement éolien d'Europe), sans négliger les autres sources d'énergies alternatives (biomasse, solaire, ...).

De plus en plus de Français sont sensibles au souci d'un territoire à préserver durablement son environnement. C'est un élément d'image voir d'identité du territoire qui peut renforcer son attractivité de manière significative. Le Pays d'Issoire Val d'Allier peut s'inscrire dans cette logique par un certain nombre d'actions d'accompagnement.

### Type d'opérations éligibles :

- aides aux études visant à la production (voire consommation) d'énergie renouvelable.
- Palier aux handicaps des territoires liés à leur éloignement des infrastructures de transport de l'électricité
- Aides à la production / consommation d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics

NB : Bien qu'énergie non renouvelable, le chauffage au bois conserve une image environnementale forte notamment en raison de l'économie générée (en gaz, électricité, fuel). D'autre part c'est un moyen pour une meilleure exploitation de la forêt. Le chauffage au bois doit être favorisé aussi bien dans les bâtiments publics que privés.

### Type de bénéficiaires :

Le Pays sera le relais des politiques départementale et régionale en matière d'énergies renouvelables

## COHESION SOCIALE

### -9 - développer et renforcer des services pour tous

mesure 9-3 :

Améliorer les offres de services en direction des enfants et des jeunes

#### **Objectifs et rapport à la stratégie de développement**

- le territoire, hors de la ville d'Issoire, est très rural et dispersé. De nouvelles populations arrivent sur ce territoire ; il s'agit d'améliorer l'offre des services et d'équipements pour les enfants et les jeunes de ce milieu rural, afin qu'ils bénéficient des mêmes possibilités que les jeunes urbains
- pour les familles, il s'agit de développer l'accueil de la petite enfance

#### **Type d'opérations éligibles :**

- réflexion sur équipements sportifs et de loisirs

#### **Type de bénéficiaires :**

- Communes et Communautés de Communes
- Porteurs de Projets privés et publics